

**APPEL A CANDIDATURE POUR LA CESSION DE PARCELLES  
COMMUNALES EN VUE DE LA REALISATION D'UN EQUIPEMENT  
PUBLIC DE TYPE MEDICO-EDUCATIF**

Offre à remettre sous enveloppe par lettre recommandée avec  
accusé de réception au service courrier de la ville de Saint-André  
au plus tard le : **15 juillet 2021**

## **APPEL A CANDIDATURES :** **Réalisation d'un équipement public de type médico-éducatif**

Par délibération en date du 18 décembre 2020, le Conseil Municipal a validé le principe de cession des parcelles cadastrées AO 152, AO 153 et AO 393 en vue de la réalisation d'un équipement public de type médico-éducatif.

Par délibération du 28 avril 2021, le conseil municipal a autorisé le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches nécessaires au lancement d'un appel à candidatures pour la vente de ces biens.

Aussi, la présente consultation a pour objet de recueillir des candidatures pour l'acquisition des terrains cadastrés AO 152, AO 153, AO 393, objet de la rétrocession sus-indiquée, ainsi que le terrain cadastré AO 392 appartenant à la Commune de Saint-André, qui auront vocation à accueillir un équipement public de type médico-éducatif.

### **I. OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURE**

#### **A) Désignation des biens**

| Section cadastrale | Superficie | Adresse             |
|--------------------|------------|---------------------|
| AO 152             | 526 m2     | 147 Allée des Cocos |
| AO 153             | 430 m2     | 145 Allée des Cocos |
| AO 393             | 846 m2     | 161 Allée des Cocos |
| AO 392             | 132 m2     | 163 Allée des Cocos |

#### **B) Situation d'occupation**

Les biens sont libres de toute location ou occupation

#### **C) Urbanisme**

Les terrains sont situés en partie en zone UB au PLU du 28 février 2019.

Sur la constructibilité des terrains :

- Zone ABF ;
- PPRI B3 B2 et R1 ;
- Emplacement réservé pour un aménagement chemin piéton berges ravine sèche.

### **II) Prix**

L'unité monétaire du contrat de vente est l'euro, et le prix contenu dans l'offre sera en valeur nette de tout droit ou taxe, à l'exclusion de tout autre type de proposition.

Le prix de vente est 197 euros/m2.

### III. MODALITÉS DE LA CONSULTATION

#### A) Les candidats

##### 1) Pour les personnes physiques :

- Nom,
- Prénom,
- Date et lieu de naissance,
- Adresse de la résidence principale,
- Coordonnées téléphoniques, électroniques, nationalité

##### 2) Pour les personnes morales :

- Extrait de moins d'un mois, de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au registre des métiers ou équivalents,
- Domination détaillée, capital social, siège social, coordonnées
- Nom du (ou des) dirigeants(s), du (ou des) représentants légal, ou de la (ou des) personne(s) dûment habilitées, une copie certifiée conforme des pouvoirs de la personne représentant le candidat acquéreur et signataire de la lettre d'offre ferme.

##### 3) Candidats acquéreurs étrangers

Les renseignements demandés et documents équivalents à ceux décrit ci-dessus ;  
Un avis juridique (Légal Opinion) en langue française, attestant que la signature de l'offre ferme dispose des capacités et pouvoirs lui permettant de réaliser l'opération et d'engager valablement la société étrangère ; un avis juridique non satisfaisant peut motiver l'irrecevabilité de l'offre ferme ;

Les candidats doivent faire valoir et apporter les preuves par tous les moyens, de leur capacité financière à réaliser l'opération envisagée.

#### B) Consultation du dossier informatif

Les candidats peuvent se procurer un dossier informatif sur demande faite auprès du service foncier de la ville. Les pièces disponibles sont :

- Plan de situation ;
- Extrait du plan cadastral ;
- Extrait du zonage et du règlement PLU.

## C) DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

### 1) Calendrier prévisionnel

- Lancement de l'appel à candidatures (la publicité est assurée à minima par une parution dans la presse locale et sur le site internet de la ville) : 15 juin 2021
- Dépôt des candidatures et des offres : 15 juillet 2021
- Analyse des candidatures et des offres : 15 août 2021
- Délibération du Conseil Municipal pour validation du candidat : à compter de septembre 2021
- Rédaction et signature de l'acte de vente : 2022

### 2) Remise des offres de candidature

Les dossiers des candidats seront entièrement rédigés en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Tous les éléments financiers seront exprimés en euros, hors taxes et TTC.

Un exemplaire papier et une copie des documents en version numérique (format .pdf, .doc, .xls) seront fournis sur cd-rom ou clé USB dans une enveloppe cachetée et marquée : « Confidentiel, ne pas ouvrir, Appel à candidatures pour la Réalisation d'un équipement public de type médico-éducatif »

La remise pourra se faire contre récépissé au Bureau du courrier aux horaires d'ouverture du public ou en recommandé avec accusé de réception, cachet de réception faisant foi à l'adresse suivante :

**Hôtel de Ville de Saint-André**  
**Direction générale**  
**B.P. 505 Place du 02 Décembre**  
**97440 Saint-André**

Les plis devront être réceptionnés au plus tard le 15 juillet 2021, tant pour ceux remis en main propre, que ceux envoyés par LRAC.

Les plis parvenus hors délai ou sous enveloppe non cachetée seront déclarés irrecevables.

### **3) Contenu des offres**

Le candidat doit formuler une proposition contenant les données suivantes :

- Une note explicative du projet accompagnée de croquis ou d'esquisses ;
- Un estimatif du coût prévisionnel des investissements (travaux, aménagements, équipements) ;
- Un planning prévisionnel du projet ;

Le candidat reste libre d'ajouter à son dossier de candidature toute pièce qu'il juge nécessaire à une meilleure compréhension du projet proposé.

Une visite du site pourra être organisée pendant la durée de l'appel à candidatures si des candidats en font la demande auprès de la Mairie (service Foncier au 02 62 58 88 95).

La commune se réserve la possibilité de demander des compléments, des précisions.

### **4) Critères d'évaluation et sélection des candidatures**

Les projets seront évalués au regard notamment des éléments suivants :

- Références et expériences des candidats au regard du projet proposé ;
- Qualité globale du projet : insertion du projet dans l'environnement ;
- Viabilité financière du projet (capacité du candidat à mettre en œuvre le projet et à en assurer la pérennité) ;
- Impact social et économique du projet (positionnement de l'offre, création d'emploi, retombées pour le territoire et la population) ;
- Accessibilité (mode de desserte, accès, stationnement...)
- Montage et planning de l'opération : délai de réalisation ;

S'agissant des candidatures qui n'auront pas été retenues par la commune, aucune indemnité, aucun remboursement, ne pourra être réclamé, au titre des frais et charges engagés. Seules les offres réputées complètes seront examinées ;

La désignation du lauréat final se fera après la présentation des dossiers en commission technique comprenant le maire, l'élus à l'aménagement, l'élus délégué aux actions sociales, les services concernés,...).

## **IV) EXÉCUTION DE LA VENTE**

### **A) Vente en l'état**

Les biens sont vendus en l'état.

### **B) Choix du notaire**

Le candidat choisira librement son notaire. Le candidat fera toute diligence pour saisir le notaire de son choix au plus tard le jour suivant la notification de l'acceptation de l'offre par la Commune.